



MAIRIE DE NANTERRE

Direction des affaires juridiques,
des assemblées,
et de la commande publique

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : - 9 OCT. 2023

et publication ou notification le 09 OCT. 2023

ARRÊTÉ

AR2023-68

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : - 9 OCT. 2023

Après Publication le : - 9 OCT. 2023

Objet : Délégation de signature accordée à :
Madame Sandrine DANGREVILLE
Directrice déléguée sur les projets stratégiques et du numérique

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-19 et R 2122-8,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que Madame Sandrine DANGREVILLE exerce les fonctions de directrice déléguée sur les projets stratégiques et du numérique auprès de la Directrice Générale des Services,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des services municipaux, il y a lieu de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Madame Sandrine DANGREVILLE, directrice déléguée sur les projets stratégiques et du numérique auprès de la Directrice Générale des Services pour :

- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement dans les domaines placés sous sa responsabilité, à savoir les services relevant de la direction des systèmes d'information et de la transition numérique
- la signature des bons de commande dans les domaines placés sous sa responsabilité, à savoir les services relevant de la direction des systèmes d'information et de la transition numérique.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts de Seine et notifié à l'intéressée.

Nanterre, le - 9 OCT. 2023

Le Maire de Nanterre
Patrick JARRY

